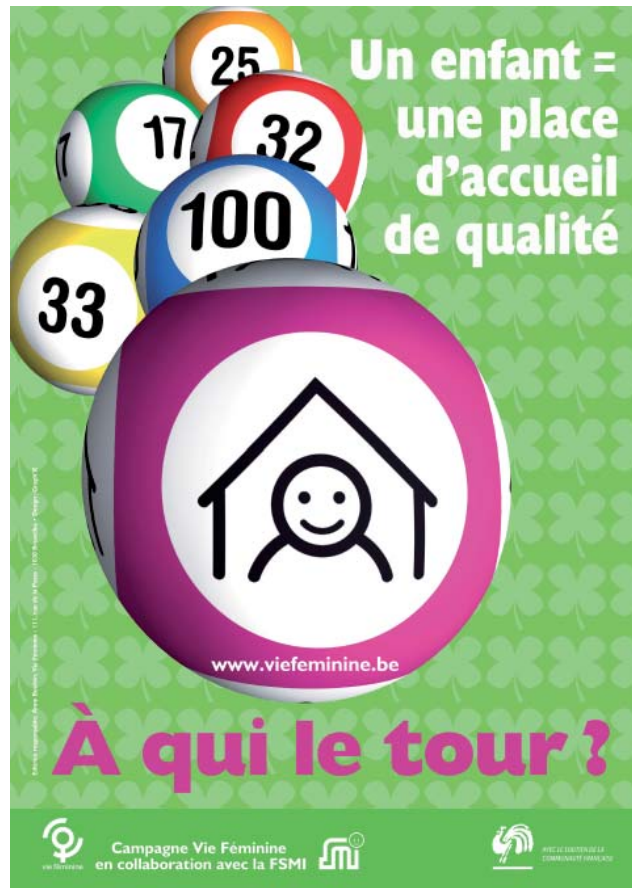


DOSSIER DE PRESSE

5 octobre 2010



Un enfant = une place d'accueil de qualité

Campagne d'information et de sensibilisation



Campagne Vie Féminine en collaboration avec la FSMI



AVEC LE SOUTIEN DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Dans ce dossier, vous trouverez :

1. Pourquoi cette campagne
2. Les enjeux
 - Un taux de couverture de 100 %
 - Un accueil de qualité
 - Un secteur de l'enfance cohérent et égalitaire
3. Nos revendications
4. Une action en réseau
5. Plan d'action
6. Outils de campagne
 - L'affiche de campagne
 - Le tract
7. Contacts

Pour en savoir plus :

L'égalité pour changer : projet social et politique de Vie Féminine

Tract FSMI

Axelle n°132, octobre 2010

1. POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?

Pour un accueil égalitaire, solidaire et juste

Comme nous l'affirmions lors de notre dernier congrès¹ : dans une société égalitaire, solidaire et juste, les soins aux autres relèvent de la responsabilité collective de toute la société, c'est-à-dire qu'il existe en suffisance des services accessibles et de qualité permettant de répondre aux besoins de la population en matière d'accueil, d'éducation, de développement, d'accompagnement des personnes dépendantes.

La réalité est très éloignée de cette société égalitaire : les soins aux autres continuent à relever en grande partie de la responsabilité des femmes et les possibilités d'accueil de l'enfance restent dans les faits liées au marché de l'emploi. Pour pallier cette défaillance, Vie Féminine a joué un rôle historique en développant des services d'accueil de l'enfance² qui permettent aux femmes de travailler et en interpellant sans cesse les pouvoirs publics sur le sous-financement de ce secteur et sur le mauvais statut de ses travailleuses. C'est à partir de cet ancrage concret que nous lançons la campagne « Un enfant = une place d'accueil de qualité » pour interpeller l'opinion publique et mobiliser les responsables politiques : ce secteur est financé à trois reprises³ mais les moyens font toujours cruellement défaut... Ce qui est bien la preuve du peu de considération dont il fait les frais ! A ce manque de volonté politique, s'ajoutent les effets de la crise actuelle et les restrictions budgétaires qui ont des incidences négatives sur le plan social, notamment en matière de politiques familiales. Il suffit de lire la presse des semaines écoulées pour s'en convaincre : les économies annoncées à la Communauté française conjuguées à la crise du gouvernement fédéral bloquent toute prise de décision cohérente et renforcent les initiatives privées, plus coûteuses donc moins accessibles.

Quand les politiques se moquent des femmes !

La faiblesse des politiques de l'accueil de l'enfance représente un véritable mépris des femmes, des enfants et de la collectivité en général. Manque de places d'accueil pour la petite enfance et d'activités extra-scolaires accessibles financièrement, horaires du marché de l'emploi non compatibles avec ceux des écoles, conditions de travail des travailleuses du secteur : tout pousse les parents et particulièrement les mères (qui continuent en moyenne à gagner moins que les hommes⁴) à diminuer leur temps de travail pour prendre en charge

¹ Article 5 voté lors du congrès «Egalité... En avant toutes» de Vie Féminine le 29 mai 2010.

² Fédérés au sein de la Fédération des Services Maternels et Infantiles.

³ Via les cotisations sociales des travailleur-r-se-s, via l'impôt qui finance l'ONE et via la participation financière directe des parents.

⁴ Selon « l'equal pay day » l'écart salarial s'élève encore à 23% en Belgique, dans http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/38%20-%20Rapport%20%C3%A9cart%20salarial%202010_FR_tcm337-98499.pdf, p. 71.

elles-mêmes l'éducation de leur(s) enfant(s). Et personne ne semble choqué que cette tâche repose sur les épaules des femmes, individuellement. Pourtant, pour prendre l'exemple d'un autre service à la collectivité, si les services d'urgence des hôpitaux étaient disponibles seulement pour 25%⁵ de la population et en priorité pour les travailleurs, tout le monde s'en étonnerait ! Des solutions d'urgence seraient immédiatement mises en place et des réponses structurelles rapidement dégagées... Pour les places d'accueil de l'enfance, voilà des décennies que les mouvements de femmes alertent les pouvoirs publics⁶... Mais rien ne bouge⁷ !

Bref, on assigne aux femmes la prise en charge non rémunérée et non reconnue socialement des enfants. Ce système est doublement inégalitaire. D'abord parce qu'il contribue à accroître la précarité des femmes. Ensuite parce que la prise en charge des enfants par les mères reproduit les inégalités sociales. Pour conclure, on peut dire que les pouvoirs publics font une double économie puisqu'ils ne financent pas de services d'accueil supplémentaires tout en reléguant ces tâches aux femmes qui les prennent en charge gratuitement...

2. LES ENJEUX

- **UN TAUX DE COUVERTURE⁸ DE 100%**

Aujourd'hui, 25%⁹ des enfants de 0 à 3 ans ont une place d'accueil subventionnée en Communauté française, 17% à Bruxelles et 32% en Communauté germanophone¹⁰. Quant aux exigences européennes, elles sont fixées à 33%¹¹ pour les enfants de moins de trois ans, ce qui reste dérisoire !

Pourtant, tout le monde gagne à avoir accès à des places d'accueil de qualité. C'est pourquoi il est urgent de créer des places d'accueil de qualité en suffisance pour soulager les familles qui payent très cher ce désengagement des pouvoirs publics. Il faut atteindre, à terme, un taux de couverture de 100% ! Nous ne voulons pas que les choix de vie soient contraints par le manque de places. Les femmes doivent avoir la possibilité de travailler et de souffler. Concrètement, chaque enfant a le droit de bénéficier d'une structure d'accueil de qualité et, ensuite, d'un réseau d'activités extra-scolaires adaptées à ses besoins comme à ceux de ses parents.

⁵ Taux de couverture des places d'accueil des enfants de 0 à 3 ans en Communauté française en 2008.

⁶ Déjà dans les années 70, les féministes interpellèrent la société à ce sujet !

⁷ Selon *Le Soir*, la situation aurait à peine progressé de 4 points de pourcentage en 15 ans ! (27% de taux de couverture en 1994 pour 31% en 2009) dans http://archives.lesoir.be/des-creches-dans-les-gares-le-dossier-arrive-a-terme_t-20100821-0113H3.html.

⁸ Taux de couverture = rapport entre le nombre total de places d'accueil et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (nombre d'enfants résidants de 0 à 2,5 ans).

⁹ Dans *Rapport annuel*, Office National de l'Enfance (ONE), Bruxelles, 2008, p. 86. Ce rapport mentionne le chiffre de 43% pour le taux de couverture en Communauté française en incluant dans le nombre total d'enfants ceux de 2,5 à 3 ans fréquentant les écoles maternelles et en prenant en compte le taux de couverture de l'accueil non-subventionné. Nous avons fait notre propre calcul en enlevant du nombre total d'enfants les 2,5 à 3 ans et en ne tenant pas compte de l'accueil non-subventionné. Par ailleurs, ces chiffres ne tiennent pas compte des naissances non-enregistrées et, pour Bruxelles, des structures d'accueil subventionnées par la Région flamande.

¹⁰ *Der taetigkeitsbericht des Dienstes für Kind und Familie 2006-2007*, p. 62.

¹¹ Conseil européen de Barcelone, 2002, http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/71026.pdf, p.12.

- **UN ACCUEIL DE QUALITÉ**

Un accueil qui favorise le bien-être et le développement de tous les enfants

Les services d'accueil représentent une façon de mettre tous les enfants à égalité. Quel que soit le statut socio-économique de leur(s) parent(s), en région rurale ou urbaine, tous les enfants doivent avoir la possibilité d'accéder aux mêmes services de qualité : une participation financière accessible, sans priorité pour certains enfants, sans mise en concurrence des différents services subventionnés. Nous voulons un service de qualité égale pour tous les enfants !

Pour cela, il faut sortir de la logique qui lie l'accueil des enfants avec l'emploi des parents. En effet, on ne doit pas seulement envisager les services d'accueil comme un moyen pour les parents – et plus particulièrement pour les femmes - de travailler, mais aussi comme un droit pour chaque enfant de développer ses ressources et capacités propres, encadré par des professionnel-le-s capables de mobiliser une réflexion, une expérience, des connaissances techniques et des moyens au service des enfants. Les structures d'accueil sont bien souvent un des premiers lieux de socialisation des enfants extérieurs à la famille, et en cela, elles représentent une opportunité identitaire de développer des relations entre pairs et avec une nouvelle forme d'autorité (se comporter socialement, négocier avec les autres enfants et les adultes, etc.).

Cet environnement social peut donc jouer un rôle important par rapport aux relations sociales que l'enfant développera par la suite, notamment en termes de rapports de genre. Aujourd'hui, les enfants font encore trop souvent les frais de stéréotypes sexistes dans les milieux d'accueil. Un accueil non-sexiste représente un levier important pour une société égalitaire, innovante et progressiste : « *Les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants comportent un énorme potentiel positif, à savoir de donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie, de réduire l'instauration précoce des inégalités, de faire avancer l'égalité hommes/femmes, de stimuler les résultats scolaires et d'investir dans la citoyenneté.* »¹² Une expérience suédoise montre à ce propos qu'un investissement sérieux dans un accueil de l'enfance accessible et de qualité permet de diminuer en partie certains autres coûts sociaux liés au décrochage scolaire, au chômage et aussi à la précarité des femmes, comme le montre Violaine Ouellette¹³.

Un accueil adapté aux nouveaux besoins des familles et des femmes

Le marché de l'emploi est de plus en plus flexible et précaire ; les modèles familiaux connaissent d'importantes mutations (ce qui peut être précarisant, comme dans le cas des familles monoparentales). Dès lors, les besoins des familles au sens large évoluent. En

¹² ACERBIS, S., *Quel accueil pour la petite enfance ?*, Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant, octobre 2009, p. 1.

¹³ OUELETTE, V., *Les centres de la petite enfance au Québec : bien plus que des services de garde !*, exposé, semaine d'étude de Vie Féminine, 2 juillet 2008. http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/analyse_VF_-_Violaine_Ouelette_SE2008.pdf

Un enfant = une place d'accueil de qualité

Campagne d'information et de sensibilisation

même temps, les grands-parents sont moins disponibles (certains mènent encore une vie professionnelle), les horaires des services d'accueil ne sont pas toujours compatibles avec ceux d'un marché de l'emploi de plus en plus flexible, etc.

Ces évolutions impliquent deux transformations parallèles. D'une part, il faut re-synchroniser les temps de vie en calquant les horaires d'accueil sur les horaires professionnels, mais en étant extrêmement vigilantes à l'impact de ces mesures sur les femmes qui travaillent dans les services. D'autre part, il est nécessaire de repenser notre système d'accueil pour permettre aux familles de s'organiser de façon structurelle, sans passer par les solidarités informelles qui peuvent être source d'inégalité entre les enfants et reposent très souvent sur les femmes uniquement.

Plus largement, la question des nouveaux besoins des familles et des femmes doit se penser dans le contexte de la conciliation des différents temps de vie, de la répartition du temps de travail entre les hommes et les femmes et de la réduction généralisée du temps de travail. En effet, l'accueil de l'enfance est une des structures, parmi d'autres, permettant aux parents de concilier leurs vies professionnelles, familiales et le temps pour soi, dont sont privées beaucoup de femmes. Cet objectif passe donc aussi par la mise à disposition de formes d'accueil dites atypiques comme les haltes-accueil¹⁴, l'accueil d'urgence ou l'accueil d'enfants handicapés qui permettent simplement aux parents - mais surtout aux mères - de décompresser ou de « se libérer » pour une activité ponctuelle (recherche d'emploi, formation, loisir, etc.). Il faut donc reconnaître et soutenir ces alternatives, au même titre que les types d'accueil plus classiques. Le secteur dans son ensemble fait donc face au défi de concilier un accueil de qualité pour les enfants avec un accueil répondant aux besoins des parents.

Un accueil financièrement accessible à tou-te-s

Pour que chaque enfant soit égal face à l'accueil, il faut que ce dernier soit accessible financièrement à tous. Aujourd'hui, en Communauté française, dans les structures subventionnées par l'ONE, la participation financière est proportionnelle aux revenus des parents. Chacun participe selon ses moyens avec un complément des pouvoirs publics, via l'impôt. Mais attention, malgré cette solidarité redistributive, le budget destiné à la garde des enfants représente actuellement une part tellement importante du budget général des familles, que beaucoup font le choix de ne mettre que partiellement leurs enfants dans des structures d'accueil et se débrouillent le reste du temps, grâce aux solidarités familiales ou locales. Il est urgent d'interroger ce mode de participation financière et d'ouvrir les réflexions à d'autres modèles notamment le principe d'universalité, utilisé actuellement dans les Centres de la Petite Enfance au Québec¹⁵.

¹⁴ La particularité des haltes-accueil est de répondre à un besoin ponctuel et déterminé dans un quartier ou par certains citoyens (ex.: parents en formation).

¹⁵ OUELETTE, V., op. cit.

Un accueil encadré par des travailleuses reconnues et valorisées

Comme nous l'avons affirmé lors de notre dernier congrès¹⁶ : dans une société égalitaire, solidaire et juste, les professions de soins aux autres sont reconnues et valorisées. Malheureusement, plutôt dévalorisées et majoritairement choisies par les femmes, ces professions sont touchées par la précarisation du marché du travail. De plus, beaucoup de femmes sans papiers ou travaillant au noir accomplissent chaque jour des tâches de soins aux autres dans des conditions très difficiles. Il faut dire que, ignorant délibérément toute la complexité des professions de soins aux autres, la société considère qu'elles relèvent d'une disposition « naturelle » des femmes et n'a aucune valeur économique. Pourtant, ces métiers nécessitent un ensemble de compétences (savoirs techniques et pratiques) et d'attitudes (disponibilité, capacité d'écoute et d'observation, patience, bienveillance, etc.) adaptées à la prise en charge des enfants. Enfin, les professionnelles de ces secteurs ont également un rôle à jouer dans la transmission de modèles et de valeurs puisqu'elles interviennent auprès des personnes, des enfants, des familles. Pour que ces balises de bien-être et d'égalité entre les enfants soient garanties, il faut assurer prioritairement une stabilité et une sécurité d'emploi aux travailleuses de ce secteur.

Concrètement, ces conditions ne peuvent être remplies que si les statuts des travailleuses du secteur sont valorisés et de qualité. Il s'agit notamment de reconnaître et valoriser le statut des accueillantes d'enfants conventionnées. C'est aujourd'hui grâce à leur expertise qu'un accueil à domicile de qualité peut être proposé aux parents à un coût abordable. Mais qui connaît les conditions de travail de ces femmes ? Les accueillantes, des femmes pour l'immense majorité d'entre elles, accueillent de 1 à 4 enfants, de 3 mois à 3 ans, à leur domicile. Elles prestent des journées de 10 heures minimum, parfois 12 en fonction des horaires des parents, et fournissent les repas aux enfants accueillis. On parle donc de 5 jours sur 7, 10h par jour et 4 enfants à temps plein par jour. Pourtant, ces travailleuses n'ont pas droit aux allocations de chômage, à la valorisation de l'ancienneté, à la reconnaissance des formations suivies, aux congés payés, au 13e mois, au pécule de vacances, etc. Autre aberration, leur « statut sui generis » actuel établit un lien direct entre le nombre d'enfants accueillis et le temps de travail. Ce non-statut est bien une preuve supplémentaire du manque de valorisation et de volonté politique pour ce secteur ! C'est pourquoi il est urgent d'élargir le statut social des accueillantes à un statut complet de travailleuses salariées comme en bénéficie tout autre travailleur en Belgique¹⁷.

Du côté des milieux d'accueil collectifs, il faut aussi se questionner sur le statut des animatrices qui travaillent dans l'extrascolaire. De même, il faut donner aux travailleuses les moyens d'évoluer dans leur travail, de se ressourcer et de se former. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un meilleur taux d'encadrement¹⁸, seul moyen de permettre des échanges

¹⁶ Article 5 voté lors du congrès de Vie Féminine le 29 mai 2010.

¹⁷ Ce qui passe par un revenu fixe, la reconnaissance et la prise en compte des frais de fonctionnement, l'accès aux congés payés légaux, le droit à la pension et à la valorisation de l'ancienneté, le droit aux allocations de chômage, l'accès aux soins de santé et la suppression du jour de carence pour la mutuelle, le droit au congé maladie et la reconnaissance des maladies professionnelles et, enfin, la rémunération des jours de formation.

¹⁸ Taux d'encadrement en milieu d'accueil collectif = nombre d'enfants présents / nombre d'accueillantes.

en équipe, du temps de formation et des supervisions permanentes consacrées à l'analyse des situations rencontrées.

En effet, le trop faible taux d'encadrement et les nouvelles réglementations extrêmement sécuritaires mettent les travailleuses du secteur sous pression et empêchent parfois un travail social de prévention, notamment vis-à-vis des violences intra-familiales ou des familles précarisées. Parce que les professionnelles de l'accueil sont des actrices de première ligne auxquelles les parents se confient parfois, plus de temps est indispensable pour accompagner chaque famille.

Enfin, des bonnes conditions de travail représentent aussi un levier important de lutte contre la pauvreté des femmes, vu le statut extrêmement précaire réservé actuellement aux professionnelles de l'accueil de l'enfance. Un statut et des conditions de travail corrects permettraient l'autonomie financière des femmes ayant fait le choix des métiers de l'accueil. Ils pourraient mener aussi bien au maintien des travailleuses actuellement en fonction¹⁹ qu'au développement des différents types d'accueil via la vocation de nouvelles personnes jusqu'ici freinées par un statut précaire. En conclusion, des conditions de travail décentes ainsi que la reconnaissance et la valorisation sociale et financière des métiers de l'enfance sont les conditions de base pour un accueil de l'enfance de qualité.

• UN SECTEUR DE L'ENFANCE COHÉRENT ET ÉGALITAIRE

Une politique de l'enfance incohérente renforce les inégalités

Le secteur de l'enfance est encore aujourd'hui très imprégné par l'idéologie familialiste, selon laquelle il serait préférable pour les enfants de rester dans le cadre familial les premières années de leur vie. En effet, dans le discours dominant, la famille serait le lieu idéal pour l'octroi des soins aux enfants et aux personnes malades ou démunies d'autonomie. Cette idéologie est basée sur l'image de la famille comme lieu de paix et d'harmonie. On l'a dit, à l'idéologie familialiste se conjugue aussi l'idée que les femmes auraient des compétences « naturelles » pour effectuer les tâches de soin. Dans ce contexte, la garde des jeunes enfants relève encore de la responsabilité individuelle des mères et des familles et une gestion politique, collective et ambitieuse du secteur fait défaut. Dans ce contexte, les responsabilités sont éclatées entre tous les niveaux de pouvoir : niveau communautaire (ONE), niveau fédéral (FESC²⁰), niveau régional (politique d'emploi, infrastructures)... Cette dispersion illustre le manque de volonté politique de valoriser globalement ce secteur qui se trouve à la croisée de notre organisation sociale, familiale, professionnelle et éducative.

¹⁹ Le roulement (ou turn-over) chez les accueillantes conventionnées est de 10% en moyenne, mais il est plus important chez les nouvelles accueillantes qui changent souvent de métier après 4-5 ans, notamment à cause du non-statut. Dans ce chiffre, ne sont pas prises en compte les nombreuses femmes qui sont empêchées d'exercer cette activité pour des questions d'infrastructure avant même de commencer.

²⁰ Fonds d'Equipements et de Services Collectifs.

Un enfant = une place d'accueil de qualité

Campagne d'information et de sensibilisation

Pour une coordination cohérente du secteur, un seul niveau de pouvoir – en l'occurrence la Communauté française - doit être garant et responsable de sa gestion, même si les moyens peuvent venir d'autres niveaux de pouvoir.

Une autre illustration de l'idéologie familialiste réside dans la faiblesse des moyens mis en place par les pouvoirs publics pour l'accueil de la petite enfance, par rapport aux classes maternelles (qui sont gratuites et en nombre suffisant pour la majorité des enfants). Par ailleurs, un lien peut être fait entre l'accueil de la petite enfance, l'enseignement obligatoire et l'accueil extra-scolaire. En effet, pour permettre aux mères de s'impliquer pleinement dans des activités professionnelles, sociales et politiques, il faut aussi améliorer la prise en charge des enfants en dehors des horaires scolaires, à travers une gestion cohérente des activités extra scolaires. En fait, entre l'accueil des 0-3 ans et des 3-6 ans comme pour la prise en charge extra-scolaire des plus de 6 ans, on observe un réel éclatement des modes de garde et des responsabilités. Cette réalité représente pour les familles un vrai casse-tête organisationnel. Ce secteur devrait au contraire être pensé comme un service à la collectivité, vecteur de liberté et d'égalité pour tous et toutes et en lien direct avec notre enseignement. Il est urgent d'accorder les moyens à une telle politique !

Mais la pression conjointe des déficits budgétaires et des orientations néo-libérales a conduit à la remise en cause d'un certain nombre d'acquis sociaux. Les valeurs universalistes perdent du terrain pour faire place à des notions beaucoup plus individualistes, souvent présentées sous le vocable de 'libre choix', lesquelles vont dans les faits de pair avec le renforcement de modes de garde privés. Sans des moyens suffisants, on laisse alors le champ libre à la marchandisation et à la privatisation de ce secteur. Or, une libéralisation rend bien souvent l'activité visée moins accessible financièrement. Ce qui va dans le sens inverse d'un accueil égalitaire et de qualité, tant en terme de service rendu que par rapport aux conditions de travail des travailleuses du secteur qui deviennent alors plus flexibles et précaires. Les initiatives telles que l'élargissement des titres-services et des ALE à l'accueil de l'enfance, le développement des crèches d'entreprise et récemment des crèches de gare²², dérégulent le secteur et sont déjà l'expression de ces évolutions. Enfin, la Directive Services²³ (entrée en vigueur en 2006) qui organise le libre établissement et la libre prestation des services au sein de la Communauté européenne, et soulève des enjeux de taille pour les services sociaux de proximité tels que l'accueil de l'enfance.

Par ailleurs, le manque de places d'accueil entraîne également une mise en concurrence entre les femmes. En effet, les femmes plus aisées qui veulent continuer à travailler à temps plein peuvent confier leurs enfants à d'autres femmes, bien souvent immigrées, qui n'arrivent pas à faire valoir leurs compétences en dehors du secteur du care (on sait que les femmes immigrées travaillent au noir dans des secteurs non-délocalisables, comme le soin aux personnes dépendantes²⁴). Ce recours à la main-d'œuvre féminine dans les foyers

²² http://archives.lesoir.be/des-creches-dans-les-gares-le-dossier-arrive-a-terme_t-20100821-0113H3.html?queryand=cr%E8che+&firstHit=0&by=10&when=-1&sort=datedesc&pos=8&all=4982&nav=1.

²³ Texte officiel de la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur sur <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32006L0123:FR:NOT>.

²⁴ Pour plus de détails, voir l'analyse de Vie Féminine « Une politique migratoire de gauche » : constats des discriminations liées au genre dans les politiques migratoires et pistes féministes sur http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Analyse_politique_migratoire_de_gauche.pdf.

montre la mise en place de solutions individuelles et le transfert des inégalités vers les femmes migrantes, qui pallient le déficit de politique familiale dans nos pays. Ce phénomène appelé « sous-traitance du care » rend les solidarités entre toutes les femmes plus difficiles à construire.

Dérives des politiques de subsides qui stigmatisent les enfants et les parents

Pour un accueil de l'enfance égalitaire, les politiques de subsides doivent se baser sur l'enfant et non pas sur la situation professionnelle des parents. Or, actuellement, ces politiques stigmatisent les enfants et les parents, selon qu'ils travaillent ou pas, qu'ils soient en formation, etc. Non seulement, ces dérives discriminent certains parents (parfois il reste des places subsidiées vides et une longue liste d'attente de parents qui ne correspondent pas au profil subsidié), mais elles introduisent aussi une mise en concurrence entre les structures d'accueil, qu'elles soient collectives ou à domicile. Ce qui mène à des situations aberrantes où les structures (toutes en situation de survie) se battent pour le moindre subside. Laisser ces structures dans une telle précarité les amène parfois à faire des choix anti-sociaux comme de privilégier les parents aux plus gros revenus pour alimenter leurs recettes. On voit ici comment le capitalisme se combine avec le système de domination patriarcal (dont l'idéologie familialiste).

En outre, cette stigmatisation entraîne des jugements de valeur entre les parents qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas, comme entre ceux qui ont trouvé une place d'accueil et les autres, au lieu de les rassembler dans un combat pour une revalorisation globale et universelle du secteur, qui bénéficierait à toutes et tous. Finalement, cet émiettement du secteur crée des ghettos sociaux entre les différentes catégories d'usager-e-s.

Malgré ces constats, il faut préciser que ces subsides supplémentaires aux subventions structurelles ne sont vitaux que parce que le secteur est sous-financé ! Ils ne représentent que des « emplâtres sur une jambe de bois ». Néanmoins, dans l'état actuel de pénurie de places et de survie des services, ils restent essentiels.

3. NOS REVENDICATIONS

- Faire du soin et de l'accueil de l'enfance une réelle responsabilité de toute la société, et pas seulement des parents
- Développer une politique de l'accueil de l'enfance cohérente et volontariste, qui a pour objectif les 100% de taux de couverture
- Créer de places d'accueil subventionnées qui visent le bien-être et le développement de l'enfant, plutôt que les besoins du marché du travail
- Mettre fin aux dérives des politiques de subsides et de cette manière rendre accessibles les milieux d'accueil subsidiés à tous les enfants, peu importe la situation des parents : enfants de parents sans emploi, sans revenu, sans papiers, défavorisés, touchant l'aide sociale, etc.
- Reconnaître et valoriser les travailleuses du secteur de l'enfance et de manière urgente octroyer un statut complet pour les accueillantes d'enfants conventionnées

4. UNE ACTION EN RÉSEAU

Vie Féminine, c'est avant tout un réseau de femmes. Elles sont des milliers en Wallonie et à Bruxelles à participer à nos activités, notamment via le réseau des services de Vie Féminine (service d'accueil de l'enfance, d'insertion socio-professionnelle...). Un réseau qui représente de formidables possibilités d'action et de mobilisation.

La campagne « Un enfant = une place d'accueil de qualité » veut toucher un public très large. Elle s'appuie aussi bien sur des actions de proximité au sein de notre réseau que des actions organisées dans l'espace public, en partenariat et lors d'événements et manifestations extérieures.

5. PLAN D'ACTION – DEUX TEMPS FORTS

- Le lancement officiel le 05/10/10 lors de la conférence de presse
- Une semaine d'action dans les alentours de la Saint-Nicolas – du 06 au 10 décembre 2010

6. OUTILS DE COMMUNICATION

Affiche A3



Des chiffres symboliques qui correspondent aux taux de couverture de l'accueil de la petite enfance : 25% pour la Communauté française, 17% pour Bruxelles, 32% pour la Communauté germanophone, 33% pour les exigences européennes et 100%, ce que nous visons !

Un visuel et un slogan en lien avec les jeux de hasard : aujourd'hui, il faut être « chanceux » pour obtenir une place d'accueil de qualité pour son enfant !

Tract A5



Ce dernier reprend le visuel de l'affiche de l'affiche au recto et la présentation des enjeux et des principales revendications de notre campagne au verso.

Site internet

Le site internet de Vie Féminine (www.viefeminine.be) appuie la campagne, en explicitant affiche et tract par des informations plus complètes.

D'autres outils verront le jour en 2011

7. CONTACTS

Caroline LEROY

Coordinatrice nationale
02/227 13 03
coordinatrice-nationale-cl@viefeminine.be

Amandine VANDORMAEL

Responsable de la Fédération des Services Maternels et Infantiles (FSMI)
02/227 13 32
Responsable-fsmi@viefeminine.be

Alice VAN LOOCK

Chargée de communication
02/227 13 28
communication@viefeminine.be

Vie Féminine - Mouvement féministe d'éducation permanente

111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles
02/227 13 00
www.viefeminine.be

POUR LES ENJEUX SPÉCIFIQUES

L'accueil extra-scolaire

Pascale DUBOIS
Responsable du service « Pirouline » (La Louvière)
064/23 80 40 – 41
p.dubois@pirouline.be

Daniella FORTINI
Coordinatrice du service extra-scolaire « Pause cartable » (Seneffe)
064/52 17 13
pausecartableseneffe@gmail.com

La garde d'enfants malades

Valérie GOFFINET
Coordinatrice du service de garde d'enfants malades « L'ourson enrhumé » (Ciney)
083/21 18 57
loursonenrhume@hotmail.com

Le statut des accueillantes d'enfants conventionnées

Anny BRAUERS
Responsable du service d'accueillantes d'enfants conventionnées « Garderie des tout-petits » (Liège)
04/349 84 85 – 83
abrauers@gdtp.be

Noëlla HALLEUX
Accueillante d'enfants conventionnée – « Garderie des tout-petits » (Liège)
0476/95 08 80

La dérive des politiques de subsides

Isabelle BAPTISTA
Coordinatrice de la halte accueil « Aquarelle » (Bruxelles)
02/421 24 15
coordinatrice@ballonrouge.be